

GUÉNANGE

Un deuxième acompte pour les clubs

- VU 16 FOIS
- LE 02/12/2017 À 05:00

En fonction du nombre de licenciés, un second acompte sera versé aux clubs sportifs. Athlétisme : 3 055 € +1 595 (d'aide à la licence), badminton : 1 015 € + 85, boxe ; 580 € + 230, FCG : 2 517 €, handball : 3 238 €, judo : 1 935 €, pétanque : 200 €, tennis : 4 101 € + 1 565. L'opposition a réagi contre la réduction de 500 € de la subvention versée à la Pétanque que le maire a justifiée par la somme importante en caisse à la clôture de la saison (13 000 € voir RL du 23/10/2017).